

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 15 février 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 126 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAIZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Bernard MOREL - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Louis BONAN représenté par Gerard PEPE - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Patricia COLIN représentée par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Antoine ROUZAUD - Magali GARDE représentée par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bruno GILLES représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Corinne LEGAL - Eric LE DISSES représenté par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Henri MATTEI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Renaud MUSELIER représenté par Maurice TALAIZAC - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Benoît PAYAN représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Paul HUBAC - Albert LAPEYRE - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Paul ULIVIERI.

Signé le 15 Février 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 15 Février 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 001-886/13/CC

■ Demande de participation financière auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour le financement et la réalisation de la rénovation du Cours Mirabeau, de l'avenue Jean Jaurès Nord et des parkings Libération, Pilote Larbonne et Camoin à Marignane.

DAEP 13/9223/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013, dont la convention cadre a été approuvée lors de la séance du Conseil Communautaire du 26 mars 2009, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé de consacrer 50 millions d'euros aux projets de voirie.

S'agissant des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe, la convention cadre prévoit que soit établie une convention entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole afin de préciser le contenu de chaque opération ainsi que leur calendrier de réalisation et d'en définir les modalités de participation financière.

Le programme du Plan Quinquennal d'Investissement identifie une série d'actions destinées notamment à la rénovation du Cours Mirabeau, de l'avenue Jean Jaurès Nord, des Parkings Libération, Pilote Larbonne et Camoin à Marignane dans le cadre du PNRQAD.

Le coût prévisionnel est évalué à 3 323 505,51 euros HT soit 3 974 915 euros TTC et intègre le montant des études et travaux préalables engagés par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Le département versera le montant de sa participation dans la limite de 80% HT du montant des travaux à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole Maître d'Ouvrage selon la procédure qui sera précisée dans une convention de partenariat.

De plus, ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet national « Programme National de la Requalification des Quartiers Anciens Dégradés ».

Le Cours Mirabeau sera aménagé selon un principe très urbain, en privilégiant la piétonisation. Le Cours Mirabeau aura notamment pour fonction la mise en valeur de l'Hôtel de Ville. Un parvis, traité en matériaux nobles, sera aménagé en ce sens. Il permettra, en outre, l'accueil de manifestations culturelles et festives.

Cette recherche d'urbanité guidera également la conception des espaces publics de l'avenue Jean Jaurès Nord, laquelle aura un rôle d'interface important avec le Centre Ancien (pénétrante vers le centre ancien côté ouest).

Dès lors, ces aménagements génèreront une perte de places de parking dans le centre ancien ; aussi il est opportun de rationaliser le stationnement par un réaménagement des parkings existants Libération et Pilote Larbonne.

Enfin, une partie du marché sera déplacée sur le parking du Parc Camoin qui devra évoluer pour prendre en compte les équipements nécessaires à cette manifestation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 15 Février 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 15 Février 2013

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération n° VOI 001-1240/09/CC du 26 mars 2009 approuvant le budget primitif 2009 et une autorisation de programme de 8 000 000 euros.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre du Plan Quinquennal 2009-2013, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône s'est engagé à participer financièrement à ce projet.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour le financement de la rénovation du Cours Mirabeau, de l'avenue Jean Jaurès et des parkings Libération, Pilote Larbonne et Camoin à Marignane.

Article 2 :

Les recettes seront inscrites aux budgets communautaires 2013 et suivants : Opération : 2009-00175
Nature : 1323 – Fonction : 822 – Sous Politique : C310.

Pour Visa,
La Vice Présidente déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Signé le 15 Février 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 15 Février 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
VOI 001-886/13/CC

Eugène CASELLI

Signé le 15 Février 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 15 Février 2013